

MEETING INTERNATIONAL DE LIMOGES

7 juin 2025

Piste d'athlétisme de Beaublanc
6 rue de Saint Gence, 87100 Limoges



LIMOGES
ATHLÉ 87

HORAIRES MEETING DE LIMOGES

16H00 : ouverture du secrétariat / **16H15** : réunion du jury / **16h30** : mise en place du jury

Confirmations : levée des confirmations 45 minutes avant l'épreuve

COURSES	HORAIRE	FÉMININ	MASCULIN
100m Haies 76cm F séries (épreuve régionale)	17H15	HAUTEUR (épreuve régionale)	
100m Haies 84cm F séries	17H25		
110m Haies 91cm M séries (épreuve régionale)	17H45		TRIPLE SAUT (épreuve régionale)
110m Haies 106cm M séries (épreuve régionale)	17h55		
100m F séries (épreuve régionale)	18H10		
100m M séries (épreuve régionale)	18h25		
100m 76cm Haies F finales	18H55		
100m 84cm Haies F finales	19H05		
110m Haies 91cm M finales	19H20		HAUTEUR
110m Haies 106cm M finales	19H30		
100m F finales A et B	19H45		
100m M finales A et B	20H00	TRIPLE SAUT	
800m F (épreuve régionale)	20H10		
400m Haies M (épreuve régionale)	20H30		
400m Haies F	20H45		
1500m M (épreuve régionale)	21H00		

RÈGLEMENT MEETING DE LIMOGES

Article 1 : DÉNOMINATION ET ORGANISATEUR

Le Meeting de LIMOGES est organisé par LIMOGES ATHLE 87, représenté par son président, Jean Luc Quintin, et le Directeur du Meeting, Yoann Cabirol.

Article 2 : MEETING ESTIVAL CHALLENGER

Ce meeting s'inscrit dans le Circuit des Meetings Nationaux 2025. Son organisation respecte le cahier des charges du Circuit National des Meetings NATIONAUX 2025 de la FFA.

Toutes les épreuves du Meeting sont des épreuves de catégorie F, à l'exception des épreuves labellisées International Challenger (cf article 3).

Article 3 : MEETING INTERNATIONAL CHALLENGER

Ce meeting est labellisé Challenger par World Athletics. Son organisation respecte le cahier des charges du WORLD ATHLETICS CONTINENTAL TOUR 2025 de World Athletics.

Les épreuves labellisées Challenger sont les suivantes :

- 400m haies femmes
- 100m haies femmes
- Triple saut femmes
- Hauteur hommes

Article 4 : CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Les engagements se font directement auprès du Directeur Meeting, M. Yoann CABIROL, et de son adjoint, M. Sequine TRAORE.

Une circulaire est transmise aux managers avec le détail des conditions d'engagement.

Seuls seront considérés comme définitifs les engagements confirmés par un e-mail de l'organisation.

Il est demandé aux athlètes, managers, entraîneurs de respecter avec la plus grande courtoisie l'équipe de bénévoles.

Il n'y a pas de droits d'engagements et aucune inscription sur place n'est acceptée.

Article 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le remboursement des frais de déplacement concerne tous les athlètes retenus sur les 4 épreuves labellisées challenger sous condition d'avoir réalisé une performance égale ou supérieure au barème N2 du classement d'athlète FFA et sous réserve d'être dans les 8 premiers de leur épreuve.

- Soit remboursement du billet SNCF A/R 2ème classe à partir de l'adresse du SIFFA du siège du club de l'athlète, avec un plafond fixé à 150 euros.
- Soit remboursement à 0,15 € du km aller-retour, péages et parking inclus, avec un plafond fixé à 150 € à partir de l'adresse du SIFFA du siège du club de l'athlète. Les déplacements collectifs en minibus sont vivement recommandés et peuvent être pris en charge en totalité par l'organisation par convention préalable.
- Soit remboursement du billet de train ou d'avion classe Eco A/R avec un plafond fixé à 150 euros pour un vol national, ou 200 euros pour un vol international (uniquement pour les athlètes non licenciés en France).

Le formulaire de demande de remboursement vous sera envoyé par mail après le Meeting, il est à renvoyer rempli et signé à : yoan.cabirol@gmail.com.

Il devra être transmis signé avec facture (sauf pour les frais kilométriques), avec les justificatifs, pour un règlement dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception des documents.

Les demandes arrivées au-delà de 30 jours après le meeting seront refusées.

Article 6 : GRILLE DES PRIMES

Tableau des primes ci-dessous.

PRIZE MONEY

MEETING DE LIMOGES

PRIME MEETING	1ER	2E	3E	4E	5E
TRIPLE SAUT FEMMES	500	400	300	200	100
400M HAIES FEMMES	500	400	300	200	100
100M HAIES FEMMES	500	400	300	200	100
HAUTEUR HOMMES	500	400	300	200	100

Règlement des primes :

- Sauf un délai imposé par un contrôle antidopage, le versement des primes s'effectuera au plus tard le 31 juillet 2025, sur présentation d'une demande de remboursement ou une facture à l'ordre du Meeting.
- Un temps de disponibilité pour la presse, le protocole, le public est demandé à l'athlète. Tout manquement entraînera le non-versement de la prime.

Article 7 : HÉBERGEMENT – RESTAURATION

Pour les athlètes ne pouvant pas effectuer le trajet aller-retour Limoges le jour du meeting, l'organisateur pourra prendre en charge l'hébergement pour une nuit dans un hôtel partenaire. Cette prise en charge ne pourra être effective qu'après accord de la Direction du Meeting validée par une confirmation écrite (par mail).

Des navettes gare/aéroport-hôtel-stade seront mises en place par l'organisation. Les inscriptions pour se déplacer au stade sont possibles sur réservation à l'accueil meeting de l'hôtel.

Article 8 : RÉGLEMENTATION SUPPLÉMENTAIRE CONCOURS TRIPLE SAUT

Les concours de triple saut sont limités à 12 personnes maximum. Les 12 athlètes auront le droit à 3 essais. Seules les 8 meilleures performances auront le droit à 3 essais supplémentaires.